



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
11 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

### Situation au Soudan du Sud

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2459 \(2019\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 mars 2020 et m'a prié de lui rendre compte tous les 90 jours de l'exécution du mandat de la Mission. Il porte sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité entre le 28 août et le 30 novembre 2019, sur la situation humanitaire et celle des droits de la personne, ainsi que sur les avancées réalisées par la Mission dans l'exécution de son mandat.

#### II. Évolution de la situation politique et économique

2. Si le cessez-le-feu a continué d'être respecté dans le pays, excepté dans certaines zones de l'Équatorie, l'exécution de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud n'en continue pas moins d'accuser du retard.

3. Alors qu'approchait la fin de la période de prétransition, qui avait été prolongée jusqu'au 12 novembre, le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, et le chef du Mouvement/de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition), Riek Machar, se sont rencontrés à trois reprises pour s'entretenir des activités restant à achever pour préparer la transition, à savoir la mise en œuvre des dispositions transitoires de sécurité, le règlement de la question des États et de leurs frontières et la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé. Le 18 octobre, dans un communiqué, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a demandé aux parties de respecter la date limite, fixée au 12 novembre. Lors de la visite qu'il a effectuée au Soudan du Sud le 20 octobre, le Conseil de sécurité de l'ONU a fait écho à cette demande et exhorté les parties à régler les questions en suspens. Par la suite, l'Union européenne et la Troïka (États-Unis d'Amérique, Norvège et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ont publié des déclarations similaires.

4. Alors que le Gouvernement et d'autres signataires avaient l'intention de former le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé le 12 novembre, le M/APLS dans l'opposition et Lam Akol, chef du Mouvement démocratique, un des partis de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, ont demandé que la période de prétransition soit prorogée.



5. Le 7 novembre, MM. Kiir et Machar se sont entretenus dans le cadre des pourparlers que le Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, et le Président du Conseil souverain du Soudan, le général de corps d'armée Abdel Fattah Abdelrahman Al-Burhan, ont organisés en Ouganda en leur qualité de garants de l'exécution de l'Accord revitalisé, et auxquels a participé l'Envoyé spécial du Kenya pour le Soudan du Sud. Les deux dirigeants sud-soudanais sont convenus de proroger la période de prétransition pour une durée de 100 jours supplémentaires à compter du 12 novembre, d'évaluer les progrès accomplis au bout de 50 jours, par la présentation d'un rapport aux chefs d'État et aux parties. Ils sont également convenus de mettre en place un mécanisme chargé de superviser l'exécution des tâches essentielles et de prier l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) d'étudier la question du statut de M. Machar.

6. Le 9 novembre, à Addis-Abeba, l'IGAD a tenu une réunion des signataires de l'Accord revitalisé lors de laquelle toutes les parties ont approuvé la prorogation d'une durée de 100 jours. Le 10 novembre, à une session extraordinaire, le Conseil des Ministres de l'IGAD a salué cette décision et chargé son envoyé spécial pour le Soudan du Sud de faciliter le règlement de la question du nombre d'États et de leurs frontières, d'adopter des mesures de confiance et d'entretenir un dialogue avec les entités non signataires.

#### **Mise en œuvre de l'Accord revitalisé**

7. L'exécution des tâches essentielles a continué d'accuser du retard en raison d'un manque de volonté politique, d'un déficit de confiance et de contraintes financières. À maintes reprises, les parties à l'Accord et d'autres acteurs intéressés ont demandé au Gouvernement de tenir la promesse qu'il avait faite et de débloquer 100 millions de dollars pour financer l'exécution de ces tâches. Le Gouvernement a bien sollicité des contributions financières et matérielles auprès de la communauté internationale, mais le manque de transparence et la non-application du principe de responsabilité continuent d'entraver l'obtention d'une telle aide. Le 19 novembre, il a néanmoins annoncé sa décision d'allouer 40 millions de dollars supplémentaires à l'exécution des tâches essentielles.

8. Les membres de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée se sont réunis le 12 septembre, le 17 octobre et le 28 novembre. Le Président par intérim de la Commission mixte, le général de corps d'armée Augustino Njoroge, a sollicité l'aide de la communauté internationale, exhorté les parties à régler les questions en suspens et demandé au Gouvernement de consacrer davantage de ressources aux forces unifiées nécessaires.

9. Le 2 octobre, le Vice-Président du M/APLS dans l'opposition a adressé une lettre au Président par intérim de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, dans laquelle il faisait état de « violations systématiques » du cessez-le-feu commises par le Gouvernement depuis le mois d'août, notamment d'offensives dans les environs de la zone de cantonnement de Turow (Haut-Nil), qui empêcheraient les organes de contrôle de s'acquitter de leurs tâches.

10. Le 2 octobre, le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a rapporté que la procédure d'inscription des forces de l'opposition avait été menée à bon terme dans 24 des 25 zones de cantonnement désignées, tandis que l'inscription des Forces sud-soudanaises de défense du peuple n'a toujours pas eu lieu. Si les dispositions transitoires de sécurité restent en souffrance, de timides avancées ont été constatées dans la formation des formateurs et la coopération entre les parties. Le contrôle et la formation des forces n'ont cependant pas encore commencé. Les 18 et 19 novembre, l'IGAD, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et l'Union

africaine ont tenu un atelier conjoint sur les mécanismes de sécurité dans le but d'arrêter un plan concernant l'exécution des tâches restant à accomplir, dans lequel figurerait un plan de travail révisé pour les mécanismes de sécurité, un calendrier et les coûts prévus pour l'exécution des tâches.

### **Évolution du processus de paix**

11. Le 30 août, les chefs de l'Alliance démocratique nationale du Soudan du Sud, du Vrai Mouvement populaire de libération du Soudan et de l'Armée/du Front uni du Soudan du Sud ont formé une nouvelle alliance baptisée Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud. Cette dernière a publié une déclaration de principes dans laquelle elle affirme sa volonté de trouver une issue politique à la crise, notamment en s'attaquant aux causes profondes de la violence, en mettant en place un système de gouvernance fédéral et démocratique et en rétablissant les 10 États du Soudan du Sud. M. Kiir s'est dit disposé à dialoguer avec les membres de cette alliance, mais a souligné qu'il ne renégocierait pas les termes de l'Accord revitalisé.

12. Les tensions au sein de l'alliance des Autres partis de l'opposition ont subsisté. Le 17 septembre, sur mandat de l'IGAD et avec l'appui de la Suisse, le Conseil des Églises du Soudan du Sud a tenu une retraite dans l'espoir de régler ces conflits internes au sein de l'alliance. Les parties ayant échoué à faire des progrès, le Conseil des Églises du Soudan du Sud a formé un comité chargé de les aider à harmoniser leurs positions, ce qui n'a néanmoins pas permis d'apaiser les tensions.

13. Pour trouver une sortie de crise, l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud a organisé une élection le 14 septembre. Josephine Lagu Yanga, membre du Mouvement démocratique populaire, a été élue présidente, malgré le boycottage de l'élection par deux membres, Gabriel Changson (Parti démocratique fédéral) et Denay Jok Chagor (Mouvement/de l'Armée d'unité du Soudan du Sud). Dans le même temps, en raison du mécontentement suscité par les décisions de son chef, M. Chagor, le Mouvement/l'Armée d'unité du Soudan du Sud a tenu des élections le 12 octobre qui ont débouché sur l'accession de James Rab Golong à la présidence.

### **Autres faits politiques majeurs**

14. Le Comité directeur du dialogue national a tenu sa troisième et dernière conférence régionale pour l'Équatorie du 26 au 30 août ; 76 représentants et représentantes issus de 24 comtés y ont débattu de questions touchant la gouvernance, l'économie, la sécurité et la cohésion sociale. Le Comité directeur a adopté les recommandations issues de la conférence régionale, qui comprenaient des appels en faveur du fédéralisme. La conférence du dialogue national doit se tenir en mars 2020. Le M/APLS dans l'opposition ne prend toujours pas part au processus.

15. Le 11 septembre, sous les auspices de M. Kiir, le Gouvernement de transition soudanais et les groupes armés d'opposition de la région du Darfour et des États du Nil Bleu et du Kordofan méridional ont signé la Déclaration de Djouba sur les mesures de confiance en prévision des négociations, en vue de mettre fin aux conflits au Soudan. Le 21 octobre, le Gouvernement soudanais et le Front révolutionnaire soudanais ont signé un accord politique ouvrant la voie au lancement de négociations et comprenant un accord de cessez-le-feu conclu à des fins humanitaires. Une dernière série de pourparlers devrait se tenir d'ici la fin de 2019.

16. Le 12 septembre, le Premier Ministre du Soudan, Abdalla Hamdok, s'est rendu à Djouba pour s'entretenir avec M. Kiir de la coopération bilatérale et des questions découlant de l'accord de paix global signé en 2005 restées en suspens, entre autres sujets. Le 23 octobre, le Comité mixte de démarcation a entamé le processus de démarcation de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud.

17. Le 29 novembre, l'IGAD a tenu son treizième sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement et a félicité les parties sud-soudanaises à l'Accord revitalisé de l'action qu'elles mènent depuis plus d'un an en vue de faire taire les armes et les a exhortées à achever la préparation de la transition et à former le Gouvernement provisoire d'unité nationale avant la fin de la période de prolongation de 100 jours. Les participants au sommet ont également félicité le Gouvernement et le peuple soudanais d'avoir opéré leur transition vers un gouvernement civil et fait montre de résilience et de détermination, et ont avalisé le rôle de médiateur que le Soudan du Sud a joué lors des pourparlers qui se sont tenus à Djouba. Fait important, la nomination de Workneh Gebeyehu Negewo (Éthiopie) au poste de Secrétaire exécutif de l'IGAD a été confirmée et Abdalla Hamdok (Soudan) a été élu à la présidence de l'Autorité. Alors que beaucoup espéraient que le sommet serait l'occasion de régler la question du statut du chef du M/APLS dans l'opposition, M. Machar, et éventuellement de désigner une personne à la présidence permanente de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, entre autres questions de fond, l'accent a été mis sur les questions d'organisation et l'examen des autres questions en suspens a été reporté au sommet ordinaire suivant, qui doit se tenir à Khartoum.

### **Situation économique**

18. Au vu du contexte général, caractérisé par une situation macroéconomique fragile qu'alimentent les faiblesses institutionnelles et les manœuvres politiques, les perspectives de relèvement restent sombres. Presque rien n'a été fait pour lutter contre la corruption et accroître la transparence. Des signes avant-coureurs d'une reprise économique sont apparus : les taux de change et l'inflation continuent de se stabiliser. Ainsi, la livre sud-soudanaise n'a chuté que de 19 % face au dollar des États-Unis en 2019, une nette amélioration par rapport à la dépréciation de 352 % enregistrée entre 2015 et 2016. L'inflation, elle aussi en baisse, s'établissait à 51,9 % en avril 2019 après avoir atteint un pic de 800 % en août 2016. Cette tendance devrait se poursuivre si le phénomène d'entraînement à la baisse est maîtrisé et si l'accord de paix est appliqué. Il convient néanmoins de la replacer dans le contexte de la crise macroéconomique majeure que le pays a traversée ces cinq dernières années. Le Soudan du Sud demeure en outre très vulnérable et il est à craindre que la hausse des prêts entraîne une baisse du cours de la livre et relance l'inflation. Par ailleurs, les inondations qui avaient ravagé des pans entiers du pays ont exacerbé le problème de l'insécurité alimentaire et pourraient, à court ou moyen terme, aggraver les difficultés économiques que connaît la population.

## **III. Conditions de sécurité**

19. Le cessez-le-feu se maintient généralement dans l'ensemble du pays et on note un recul global de la violence politique, excepté dans la région de l'Équatorie. Certaines zones de l'Équatoria-Occidentale et de l'Équatoria-Centrale continuent d'être touchées par les hostilités entre le Gouvernement, les forces de l'opposition et le Front de salut national. Quoique fréquents, leurs affrontements sont localisés et de faible intensité. Ils n'en pèsent pas moins sur la situation humanitaire, comme l'a mis en évidence le décès, fin octobre, de trois travailleurs humanitaires dans une attaque perpétrée contre un local gouvernemental, qui a entraîné dans certains secteurs l'interruption du programme transfrontières de suivi de l'Ebola, lequel n'a toujours pas repris.

20. La fragmentation des forces de sécurité, et en particulier les difficultés qu'éprouve le M/APLS dans l'opposition à maintenir la cohésion en son sein, a généré des tensions dans le contexte du processus de cantonnement et attisé la crainte de

défections. Certaines parties du Haut-Nil, en particulier Maiwut, ont été le théâtre d'actes d'hostilité nés de divisions internes. Dans les zones de cantonnement situées à l'extérieur de Wau et de Torit, les tensions au sein du commandement ont eu des répercussions sur les populations environnantes. Ainsi, à Wau, des généraux en lutte ont installé des barrages pour contrôler les mouvements de la population, faisant obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire.

21. Dans la région des Lacs et du Ouarrap, les opérations de désarmement forcé n'ont pas permis de renforcer la confiance dans les forces de sécurité de l'État, et la crainte d'un désarmement inégal a poussé les habitants à se réarmer à l'approche de la saison des migrations.

### **Région de l'Équatorie**

22. Les activités du Front de salut national se sont poursuivies dans l'Équatoria-Central et l'Équatoria-Occidental, où le Front de salut national a été mêlé à 17 affrontements, soit contre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ou l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (APLS dans l'opposition), soit contre des civils. À cela s'ajoute un déplacement vers l'ouest des activités supposées du groupe, en direction de Gbudwe et Tamboura (Équatoria-Occidental). Les hostilités se sont traduites par des attaques armées ciblant les civils et des enlèvements et séquestrations de civils, par une hausse de l'insécurité sur les routes et par des attaques contre des casernes des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à Lainya, Lasu et Mukaya.

23. Les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition ont à leur tour intensifié leurs opérations dans les zones contrôlées par le Front de salut national. En certains endroits de l'Équatoria-Central, tels qu'Otogo, cela a donné lieu à une multiplication des opérations militaires visant à chasser le Front de salut national, qui sont venus aggraver les effets du conflit sur les civils, puisque des cas de bombardements, de détention arbitraire de personnes soupçonnées de soutenir le Front et de pillage ont été signalés. Ainsi, dans les environs du boma de Logo, on rapporte que des opérations menées par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple contre des éléments dissimulés du Front de salut national ont entraîné des violations des droits de la personne, notamment le déplacement de plus de 1 200 civils.

### **Région de Bahr el-Ghazal**

24. Dans le Bahr el-Ghazal occidental, les conditions de sécurité se sont tendues dans la région de Bagari en raison d'un différend interne à la Division VI de l'APLS dans l'opposition. Des accusations d'irrégularités dans la gestion du processus d'inscription dans les cantonnements, de manque de fournitures et de ralliements au Gouvernement ont exacerbé un différend existant de longue date au sein du commandement de l'APLS dans l'opposition.

25. Dans la région des Lacs, la plupart des atteintes à la sécurité déplorées étaient des embuscades et des vols à main armée perpétrés le long d'axes routiers importants, en particulier dans la région de Gok. Un véhicule des Nations Unies et quatre véhicules d'organisations non gouvernementales internationales ont notamment été pris pour cibles.

### **Région du Haut-Nil**

26. Dans la région du Haut-Nil, les différends politiques sont restés le principal facteur d'insécurité. Les combats ont repris dans les environs de Maiwut entre les forces pro-Machar de l'APLS dans l'opposition et des membres armés de la

communauté des Ciewaw. Après la défection du général de division Ochan Puot, qui s'est rallié au Gouvernement début octobre, les forces Ciewaw ont pu regagner le contrôle de la ville de Maiwut et elles ont rasé la zone de cantonnement de Turow, où d'autres forces pro-Machar de l'APLS dans l'opposition avaient établi leur base. Après s'être rendu à Djouba, le général de division M. Ochan est retourné à Pagak début novembre. La situation est calme à présent, les forces pro-Machar de l'APLS dans l'opposition n'ayant pas tenté de regagner les zones désormais contrôlées par le Gouvernement.

27. Dans l'Unité, la présence de groupes d'hommes armés qui auraient commis des pillages et des vols à main armée a fait régner l'insécurité. Certains membres de la population locale ont attribué la hausse de la criminalité à la présence d'éléments de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud et du Mouvement d'unité du Soudan du Sud.

### **Interventions ciblées de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud face aux problèmes de sécurité**

28. Compte tenu des indicateurs d'alerte rapide, la Mission a déployé des patrouilles de prévention afin d'assurer une présence, d'endiguer la violence et de pouvoir mieux apprécier la situation. Cette action de prévention s'est notamment traduite par un renforcement de la présence de la Mission et une plus grande mobilisation aux abords des zones de cantonnement, ainsi que par l'adoption de mesures pour parer à d'éventuelles ruptures du cessez-le-feu. Les patrouilles ont également été intensifiées dans certains secteurs sensibles et des patrouilles de longue durée ont été déployées dans les secteurs qui sont restés en proie à des conflits localisés. Ainsi, dans la région de Bagari, la Mission a instauré une rotation des patrouilles qui lui a permis d'assurer une présence continue jusqu'à ce qu'une lente désescalade des tensions et un accroissement de la liberté de circulation aient été observés. De même, en réaction aux affrontements armés survenus dans l'Équatoria-Central et l'Équatoria-Occidental, elle a déployé dans les zones sensibles des patrouilles de longue durée et des équipes de surveillance et d'enquête en matière de respect des droits de l'homme. Par ses bons offices, la Mission a mobilisé des parties et partenaires, notamment pour que le Gouvernement assume davantage ses responsabilités en ce qui concerne la protection des civils et pour promouvoir le dialogue et le respect du cessez-le-feu.

### **Conflits intercommunautaires**

29. Les conflits locaux ont été de moindre ampleur et ils ont eu dans l'ensemble moins d'incidences au cours de la période considérée. Toutefois, à l'approche de la saison sèche, pendant laquelle les troupeaux sont conduits vers de nouvelles zones de pâturage, on a observé une hausse des tensions, en particulier dans les régions de Rumbek-Centre, des Lacs et du Ouarrap. De petits accrochages ont également continué de perturber le quotidien des populations dans le sud de l'Unité, où la violence interethnique et les vols de bétail sont cycliques. De fortes inondations sont venues encore limiter la mobilité et entraver la migration vers les zones où les troupeaux peuvent paître pendant la saison sèche. La Mission a continué de travailler avec la population et les responsables locaux pour pérenniser les mécanismes d'atténuation et de règlement des différends afin d'éviter toute tension à l'arrivée de la saison sèche. À titre d'exemple, en octobre, elle a collaboré avec des églises locales et les autorités des Lacs-Orientaux, des Lacs-Occidentaux et d'Amadi en vue de faciliter la tenue d'un forum sur la migration pastorale, où il a été question des moyens à mettre en œuvre pour que celle-ci se déroule dans la paix. Les jeunes se sont engagés à coopérer avec les autorités et l'ensemble des représentants ont accepté de mettre en place un mécanisme de coordination chargé de réguler les déplacements des troupeaux. Les équipes de la Mission dans le Jonglei, l'Unité, le Ouarrap et le Haut-

Nil ont mené plusieurs missions dans les zones touchées et se sont entretenues avec les parties prenantes locales au sujet des interventions à prévoir en cas de catastrophe et des opérations de secours.

30. Dans le Jonglei, les tensions entre les Anuak et les Murle se sont avivées à la suite d'informations selon lesquelles les Anuak auraient demandé au Gouvernement de leur créer leur propre État à l'intérieur de Boma. La principale cause de mécontentement citée par les Anuak est la marginalisation politique dont ils estiment faire l'objet de la part des autorités de Boma, à majorité Murle. Par ailleurs, toutes les conditions d'une résurgence de la violence entre Murle et Jie sont réunies, en particulier à la veille de la saison sèche. La Mission travaille avec les responsables locaux et les autorités de l'État pour empêcher que les éléments armés des deux communautés se mobilisent et organiser des dialogues avec des parties prenantes influentes.

#### IV. Situation humanitaire

31. Depuis juillet, le Soudan du Sud est touché par de fortes inondations saisonnières. Celles-ci ont dévasté une grande partie du pays et conduit le Gouvernement à déclarer l'état d'urgence dans les zones inondées. Quelque 908 000 personnes habitant dans des zones très vulnérables (en raison de conflits prolongés et de difficultés d'accès) ont été touchées et sont de ce fait exposées à un risque humanitaire accru. Déjà, avant les pluies, plus de 60 % des comtés touchés par les inondations figuraient parmi ceux les plus durement frappés par la malnutrition aiguë. Les populations touchées sont vulnérables au paludisme et aux épidémies de maladies d'origine hydrique. L'ONU et ses partenaires ont demandé 61,5 millions de dollars pour répondre aux besoins immédiats résultant des inondations. Plus de 70 % des fonds nécessaires ont été engagés, dont 15 millions de dollars provenant du Fonds central pour les interventions d'urgence et 10 millions de dollars du Fonds humanitaire pour le Soudan du Sud.

32. D'après un état de référence révisé établi par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'Organisation internationale pour les migrations à l'issue d'une procédure d'examen des données de 18 mois qui s'est achevée le 26 septembre, près de 1,5 million de personnes sont toujours déplacées à l'intérieur du pays. D'après les données disponibles, au total 1 271 487 personnes déplacées seraient rentrées chez elles, dont 51 % d'entre elles sont rentrées depuis la signature de l'Accord revitalisé (243 000 depuis janvier 2019). Plus de 2,2 millions de réfugiés sud-soudanais ont continué de trouver refuge dans six pays voisins. Depuis janvier 2019, près de 84 000 réfugiés sud-soudanais sont rentrés spontanément au pays, dont quelque 26 500 entre août et octobre. D'après les résultats d'enquêtes d'intentions effectuées dans les pays d'asile, celles et ceux parmi les réfugiés qui ne sont pas rentrés dans leur pays d'origine invoquent plusieurs raisons pour justifier leur décision : le manque de moyens de subsistance, la médiocrité des services, l'absence de solutions politiques, les problèmes de sécurité et les difficultés d'accès à l'éducation.

33. D'après les prévisions du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, quelque 4,54 millions de personnes (39 % de la population) souffriront d'insécurité alimentaire aiguë au cours de la période allant de septembre à décembre 2019. Cela représente une amélioration par rapport au mois d'août, où 6,35 millions de personnes étaient touchées, qui s'explique principalement par les récoltes saisonnières. Les inondations ont cependant aggravé l'insécurité alimentaire et limité les effets attendus de la récolte de 2019.

34. L'épidémie de maladie à virus Ebola a continué de sévir en République démocratique du Congo, mais aucun cas n'a été confirmé au Soudan du Sud. L'ONU

et ses partenaires ont continué d'appuyer les efforts de prévention et de préparation faits par le Gouvernement, même si le programme de surveillance transfrontalière de l'Ebola est toujours suspendu.

35. L'amélioration des conditions de sécurité a permis d'élargir l'accès humanitaire dans l'ensemble. Les organismes humanitaires ont cependant signalé des difficultés d'accès à Maiwut et Panyikang, dans la région du Haut-Nil, ainsi qu'à Moundri-Est, dans l'Équatoria-Occidental, à cause des hostilités contre le personnel et des attaques contre leurs biens. Les activités ont continué d'être gênées dans la majeure partie du pays par de nombreuses interférences, notamment les exigences concernant le réenregistrement à l'échelon local des organisations non gouvernementales tant dans les zones contrôlées par le Gouvernement que dans celles contrôlées par l'opposition, les ingérences dans le recrutement du personnel, les entraves à la liberté de mouvement et les extorsions aux points de contrôle.

36. Le Plan de réponse humanitaire 2019 vise à offrir une aide d'urgence à 5,7 millions de personnes. À la fin du mois d'août, les organisations humanitaires avaient fourni une aide à plus de 4,4 millions de personnes. Au moins 3,7 millions de personnes ont en outre bénéficié d'une aide alimentaire et d'une assistance visant à leur donner des moyens de subsistance ; plus de 1,3 million ont reçu des soins de santé ; plus de 1,1 million ont eu accès à une eau sans risque sanitaire ; plus de 1 million ont bénéficié de services de protection. Au 25 novembre, les besoins de financement avaient été comblés à hauteur de 67 % (1 milliard de dollars sur les 1,5 milliard nécessaires).

37. Le 20 novembre, l'équipe de pays pour l'action humanitaire a achevé son analyse des besoins pour 2020. Il a été déterminé que 7,5 millions de personnes auraient besoin d'une aide. Le Plan de réponse humanitaire devrait permettre de porter secours à 5,6 millions de personnes, y compris les personnes déplacées, les rapatriés spontanés et les membres des communautés d'accueil.

## **V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission**

### **A. Protection des civils**

38. La MINUSS a continué de protéger les civils sur les sites de protection des civils et à l'extérieur. Afin de contribuer à rendre l'environnement propice à la protection et favorable à l'action en ce sens, la Mission a continué de faire valoir que la responsabilité de protéger les civils incombait au premier chef au Gouvernement sud-soudanais. Les plus grandes menaces qui pèsent sur les civils sont les meurtres, les violences sexuelles, les arrestations et détentions arbitraires, les mauvais traitements et les pillages. Les attaques qui ont été perpétrées contre des civils se sont le plus souvent inscrites dans le contexte des conflits armés entre les forces de sécurité, en particulier le Front de salut national, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition. Les conflits intercommunautaires et les vols de bétail ont aussi fait des victimes parmi les civils.

39. Dans le cadre de ses activités de protection des civils, la MINUSS a également mené 42 ateliers, dialogues communautaires et campagnes de paix pour régler les conflits communautaires locaux, favoriser la réconciliation, faciliter le dialogue entre civils et militaires et promouvoir la participation des femmes, des jeunes et des chefs locaux à la consolidation de la paix. Ces activités ont directement bénéficié à 18 458 personnes (dont 40 % de femmes) sur l'ensemble du territoire sud-soudanais. Malgré les progrès importants réalisés dans l'Unité grâce aux activités visant à favoriser le

rapprochement, des tensions subsistent entre les collectivités locales de Leer, de Mayendit et de Koch. Pour y remédier, la MINUSS a appuyé l'organisation d'un forum de concertation entre le Gouvernement, l'opposition, les chefs traditionnels et les différentes communautés. Il a été convenu qu'un tribunal traditionnel chargé de régler les différends intercommunautaires serait mis en place et que des patrouilles gérées conjointement par le Gouvernement et l'opposition seraient conduites dans les secteurs à risque. Dans l'espoir d'apaiser les tensions persistantes à Kuajena, la MINUSS a réuni des agriculteurs et des pasteurs de Wau, Gogrial et Tonj afin de revoir les termes de l'accord de Marial-Bai, qui régit les déplacements saisonniers du bétail. Les parties sont parvenues à un compromis sur la question de l'indemnisation des dommages causés aux cultures et les pasteurs se sont engagés à cesser de porter des armes.

40. Dans la région du Jongleï, la MINUSS a appuyé plusieurs dialogues civilo-militaires visant à régler les tensions entre les jeunes et les forces armées causées par des problèmes tels que la prolifération des armes. Ces dialogues ont permis d'aboutir à un accord de coopération en matière de sécurité et permis de mieux faire comprendre le rôle des différentes parties prenantes. La MINUSS a également facilité la tenue d'une conférence entre les ministères des États de la région pour qu'ils parviennent à un accord sur certaines questions, notamment la création d'un mécanisme de règlement des différends frontaliers et la réduction de la prolifération des armes.

41. La MINUSS a continué d'accueillir les personnes déplacées et d'assurer leur protection sur les sites de protection des civils. Au 14 novembre 2019, au total 190 467 personnes déplacées (dont 78 450 femmes) vivaient dans les 5 sites de protection des civils de la MINUSS, soit 37 204 enfants âgés de 0 à 4 ans (dont 18 042 filles) ; 53 270 personnes âgées de 5 à 17 ans (dont 25 586 de sexe féminin) ; 64 387 personnes âgées de 18 à 59 ans (dont 29 760 femmes) et 9 235 âgées de 60 ans ou plus (dont 5 062 femmes).

42. La Mission a continué à veiller à ce que ses sites conservent leur caractère civil en tissant des liens avec les chefs de communautés et en menant des opérations de fouille et de saisie pour empêcher l'entrée d'armes de contrebande. Elle a en outre fait participer la communauté à l'élaboration d'un plan d'action visant à renforcer la coopération et à améliorer la sécurité sur les sites de protection des civils de Djouba. La MINUSS a également continué d'appuyer l'application du principe de responsabilité au niveau national pour les atteintes à la sécurité survenant sur ces sites. Du 28 août au 30 novembre, la MINUSS a détenu dans ses centres de détention 126 personnes qu'elle soupçonnait de porter la responsabilité de graves atteintes à la sécurité survenues sur les sites de Djouba, Bentiu et Malakal. La Mission a en outre facilité le déroulement des procès de 28 personnes en appuyant le déploiement de deux audiences foraines à Bentiu et à Malakal : 11 personnes ont ainsi été condamnées à des peines d'emprisonnement allant de huit mois à sept ans. À Djouba, la MINUSS a également facilité les enquêtes relatives à cinq suspects ainsi que leur remise ou renvoi une fois les charges confirmées. La Mission a en outre arrêté huit personnes soupçonnées d'être impliquées dans les troubles survenus du 21 au 23 novembre sur le site de protection des civils de Bentiu. Une enquête de la MINUSS est en cours.

43. En application des recommandations figurant dans mon rapport sur la planification future des sites de protection des civils au Soudan du Sud (S/2019/741), la MINUSS travaille en coordination avec les organismes d'administration des camps et les organisations non gouvernementales qui fournissent des services pour élaborer des plans d'action pour chaque site. L'objectif est de favoriser la transition vers une aide proportionnelle à l'état de vulnérabilité, de réduire les inégalités entre les personnes déplacées et les communautés hôtes en ce qui concerne l'accès aux services

et de favoriser le renforcement de la confiance et la réconciliation entre les populations qui vivent à l'intérieur et à l'extérieur des sites.

44. Au-delà des sites de protection, la MINUSS a poursuivi ses activités pour apprécier la situation et projeter sa présence sur de plus vastes pans de territoires et dans des zones plus reculées afin de prévenir, de décourager et d'atténuer la violence, en particulier dans les secteurs à risque, et de faire régner la confiance dans les zones de retour. Au cours de la période considérée, elle a effectué 11 089 patrouilles (de courte et longue durées, aériennes et pédestres). L'objectif était notamment d'instaurer la confiance et d'ouvrir le dialogue avec les communautés dans les zones de retour. Le 29 octobre, mon représentant spécial pour le Soudan du Sud s'est rendu à Bentiu et à Koch pour comprendre la façon dont les populations locales vivent le processus de paix et connaître les intentions des personnes qui envisagent de rentrer chez elles et les éléments qui influencent leur décision. À Koch, il a rencontré, avec l'Ambassadeur d'Allemagne au Soudan du Sud, les premières organisations ayant bénéficié du Fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience, qui a été établi récemment par la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies, afin de soutenir des programmes axés sur la communauté s'attaquant aux causes profondes du conflit et d'offrir des incitations socioéconomiques à la paix.

45. Parallèlement, la MINUSS a collaboré étroitement avec des organismes humanitaires pour faciliter les retours. Elle a notamment appuyé, en collaboration avec ses partenaires, le retour volontaire de 42 personnes déplacées (dont 24 femmes) depuis le site de Bor vers New Fangak, Bentiu et Tonga, et celui de 21 personnes déplacées (dont 10 femmes) depuis le site n° 3 de Djouba vers Malakal. Cela impliquait la fourniture d'une protection par la force de la MINUSS, la distribution de provisions et d'équipements et la coordination préalable avec les autorités et les collectivités locales pour appuyer la réintégration. À Djouba, la MINUSS et ses partenaires ont élaboré un plan pour aider les personnes déplacées qui ont manifesté l'intention de rentrer chez elles. La Mission a en outre aidé les autorités locales de Leer à renforcer leurs capacités afin qu'elles puissent faciliter les retours et la réintégration dans le sud de l'Unité.

46. La Mission a collaboré avec des partenaires pour plaider en faveur d'interventions qui permettent de répondre aux besoins des populations vulnérables. Elle a notamment apporté son appui à l'organisation Vétérinaires Sans Frontières en distribuant 300 charrues à bœufs et en apprenant à 600 femmes à s'en servir afin de diversifier les moyens de subsistance à Rumbek. La MINUSS et ses partenaires ont également mené neuf évaluations sur le terrain à Rumbek afin de trouver des solutions pour les communautés déplacées et de fournir des services essentiels à plus de 7 000 personnes déplacées. Des solutions ont été mises au point pour permettre le retour des personnes déplacées dans leurs foyers à Terekeka, notamment le renforcement de la sécurité au moyen de patrouilles tactiques de la MINUSS.

#### **État de droit et application du principe de responsabilité**

47. La MINUSS a continué de dialoguer avec des fonctionnaires de l'appareil judiciaire national et des représentantes et représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la société civile afin de coordonner l'appui prêté aux audiences foraines comprenant des agents de la justice et des enquêteurs nationaux, dans les régions où l'accès à la justice reste limité et d'améliorer ainsi l'accès à la justice à l'extérieur des sites de protection des civils. Dans le cadre de ces efforts, l'audience foraine de Bentiu a examiné six affaires concernant des faits perpétrés à l'extérieur du site de protection des civils, dont deux affaires de viol. La MINUSS et le PNUD ont facilité le déploiement d'agents de l'appareil national de justice à Rumbek pour une période d'un mois. L'audience

foraine de Rumbek s'est saisie d'un arriéré d'affaires graves, dont des cas de meurtre, de viol et de vol à main armée. La Haute Cour et la cour de comté ont entendu au total 85 affaires impliquant 113 suspects, et prononcé 51 verdicts de culpabilité, avec des peines d'emprisonnement allant de 5 mois à 10 ans. Un rapport rétrospectif a été établi afin de faciliter les efforts de planification des futures audiences foraines, notamment à Yambio et dans d'autres lieux choisis par les autorités judiciaires du pays.

48. À Djouba, la MINUSS a aidé l'administration pénitentiaire nationale à rénover et à mettre en service un établissement d'éducation surveillée pour mineurs, qui a été inauguré le 6 novembre. Il est notamment prévu de traiter en priorité environ 70 affaires concernant des mineurs, d'organiser un atelier visant à valider un manuel de procédures et de mettre en place des programmes de formation ciblés portant sur la justice pour mineurs.

49. Les Ministères de la justice et de l'intérieur ont demandé l'appui de la MINUSS pour planifier un programme intégré de formation à l'intention des procureurs et des agents de la police nationale et ainsi améliorer la coordination entre les partenaires du système national de justice. La MINUSS a régulièrement partagé ses locaux avec la Police nationale sud-soudanaise dans 41 commissariats de police disséminés sur l'ensemble du territoire afin de lui fournir un appui technique dans les domaines suivants : enquêtes sur des faits de violence sexuelle et fondée sur le genre ; sensibilisation aux droits de la personne ; techniques de police de proximité.

50. Afin de promouvoir la lutte contre l'impunité des crimes commis dans le cadre du conflit, la MINUSS a facilité la tenue de consultations publiques avec les principales institutions gouvernementales, le pouvoir judiciaire et des membres de la société civile sur les projets d'amendement visant à transposer dans le droit interne les dispositions du droit pénal international. Les consultations ont débouché sur une série de recommandations concrètes visant à guider la rédaction d'un projet de loi distinct relatif aux crimes perpétrés au regard du droit international.

51. La MINUSS a poursuivi son programme de formation sur la promotion de l'application du principe de responsabilité en matière de violence sexuelle liée aux conflits à l'intention de la Direction de la justice militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Le programme met notamment l'accent sur le fait qu'il est important de transposer les dispositions du droit pénal international et les meilleures pratiques dans la législation nationale. La Mission a en outre coordonné un atelier de deux jours sur le droit international humanitaire organisé par le Comité international de la Croix-Rouge, auquel ont notamment participé des conseillers juridiques de la Direction de la justice militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et du Service national de sécurité. Il s'agissait de définir des mesures pratiques permettant de faire respecter les protections prévues par le droit international humanitaire.

52. La MINUSS a continué de fournir une assistance technique au Comité permanent spécialisé chargé des questions foncières et des infrastructures physiques en vue de l'élaboration d'une politique foncière nationale qui permette de renforcer la protection des droits fonciers des communautés et des femmes, d'améliorer la transparence de la gouvernance foncière et d'aider les communautés déplacées à faire respecter leurs droits fonciers. La Mission et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont par ailleurs fourni une assistance technique à la Commission de l'accès à l'information dans l'élaboration d'un plan stratégique triennal visant à accroître la transparence et à aider les institutions publiques à établir des rapports comme elles y sont tenues par la loi de 2013 relative au droit d'accès à l'information. Le plan a été lancé le 27 septembre.

## **B. Surveillance et enquêtes relatives aux violations des droits de la personne**

53. La MINUSS a recensé un total de 140 faits ayant eu des conséquences préjudiciables pour les droits de la personne et la protection de la population au Soudan du Sud, y compris des meurtres arbitraires, des enlèvements, des violences sexuelles liées au conflit, des arrestations et détentions arbitraires (dont des cas de détentions par procuration), des faits de torture et des mauvais traitements, des cas de recrutement militaire forcé et des pillages et destructions de biens à caractère civil. Les faits recensés ont fait 133 morts et 119 blessés parmi la population civile : 47 ont été imputés à des milices locales et à des éléments armés ; 31 aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple ; 27 à l'APLS dans l'opposition pro-Machar ; 10 au Front de salut national et à des éléments armés qui lui sont affiliés ; 5 aux Forces de l'Alliance populaire nationale ; 4 au Service national de sécurité ; et 3 à la Police nationale sud-soudanaise ; 3 se sont produits dans le cadre d'affrontements entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Front de salut national et 2 lors d'affrontements entre l'APLS dans l'opposition pro-Machar et des milices de l'Armée blanche. Les huit autres faits sont en cours de vérification.

54. On constate donc une diminution globale des violations commises dans le cadre du conflit par rapport à la même période en 2018. Le nombre de victimes civiles des parties conventionnelles au conflit a en effet diminué de 69 %, tandis que celui des victimes des milices locales et des éléments armés a diminué de 15 %. Selon la tendance observée pendant toute l'année 2019, ce sont les milices locales et les éléments armés qui ont été responsables de la majorité (81 %) des victimes civiles recensées au cours de la période considérée (105 morts et 99 blessés).

55. La situation des droits de l'homme au Soudan du Sud continue d'être caractérisée par l'impunité dont jouissent les auteurs de ces violations et d'autres violations graves des droits de la personne. La reconduction du mandat politique d'un individu ayant pourtant été identifié dans un rapport publié conjointement par la MINUSS et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme comme l'un des trois principaux responsables de graves violations pouvant constituer des crimes de guerre commises entre avril et mai 2018 dans le sud de l'Unité en est un triste exemple.

56. Dans le cadre de l'application de l'Accord revitalisé, la MINUSS s'est associée aux entités des Nations Unies et au groupe de protection pour assurer la surveillance de zones civiles adjacentes aux zones de cantonnement en 22 points du territoire et répondre aux préoccupations en matière de droits de la personne et de protection. Dans nombre de ces endroits, l'afflux d'éléments armés a aggravé la pénurie de ressources et limité encore davantage l'accès aux ressources essentielles. Dans certains cas, il a aussi été fait état pendant la même période de violences sexuelles et d'enlèvements à des fins de recrutement militaire forcé. La Mission a entretenu un dialogue constant avec les autorités militaires compétentes afin de répondre à ces préoccupations et de les exhorter à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

57. La MINUSS a continué de recevoir des signalements de censure, de harcèlement et d'arrestation et détention arbitraires de journalistes et de militants de la société civile ayant critiqué le Gouvernement ou exprimé des opinions dissidentes, essentiellement de la part du Service national de sécurité et des États. On peut notamment citer le cas des 12 jeunes originaires de Gogrial qui, après avoir exprimé des opinions perçues comme critiques à l'égard des autorités locales, ont été pris pour

cibles lors d'une opération menée à Djouba. Ils ont fait l'objet d'une arrestation et d'une détention arbitraires et de mauvais traitements.

58. Le recours à la peine capitale demeure préoccupant, en particulier au vu de la capacité limitée de l'appareil judiciaire de respecter pleinement les garanties d'un procès équitable. Au cours de la période considérée, au moins quatre exécutions ont eu lieu dans les prisons de Djouba (2) et de Wau (2), portant à 13 le nombre d'exécutions confirmées en 2019. La MINUSS a continué de fournir un appui aux prestataires d'aide judiciaire afin qu'ils puissent assurer la défense des mineurs et des autres détenus condamnés à mort. La MINUSS a également continué de préconiser des mesures pour empêcher l'application de la peine capitale, y compris par des moratoires de facto et de jure, et a soutenu les personnes qui ont apporté une assistance juridictionnelle à des mineurs et à d'autres accusés dans les couloirs de la mort.

59. Par leurs dénis d'accès, dont sept ont été confirmés, les autorités sud-soudanaises ont continué d'entraver la surveillance et les enquêtes relatives aux violations des droits de la personne. La MINUSS a en outre continué de se voir refuser tout accès à la prison centrale de Djouba. Les spécialistes des droits de l'homme n'ont donc pas pu contrôler les conditions de détention, notamment celles des plus de 180 détenus qui se trouveraient dans le quartier des condamnés à mort.

60. En septembre, la MINUSS a aidé la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud à élaborer un programme visant à surveiller et à étayer les violations des droits de la personne commises dans les centres de détention de la Police nationale sud-soudanaise, du Service national de sécurité et des Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Le programme permettra aux observateurs nationaux des droits de l'homme de faire part de leurs préoccupations au Gouvernement et aux partenaires internationaux pour qu'ils puissent y donner suite.

### **Sort des enfants en temps de conflit armé**

61. Le nombre d'enfants touchés par le conflit armé est resté préoccupant, en particulier dans la région de Bahr el-Ghazal, où les affrontements survenus entre l'Armée/Front uni du Soudan du Sud et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont aggravé les tensions et accru la vulnérabilité des enfants face aux violations de leurs droits.

62. L'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants en période de conflit armé a vérifié 44 violations graves commises contre 44 enfants (37 garçons et 7 filles), dont 37 cas de recrutement et d'utilisation concernant 37 enfants (33 garçons et 4 filles), 5 cas de meurtre ou d'atteinte à l'intégrité physique concernant 5 enfants (4 garçons et 1 fille), 1 cas de viol (1 fille) et 1 cas d'enlèvement (1 fille). L'équipe spéciale a également corroboré deux cas d'utilisation d'écoles à des fins militaires qui ont concerné 642 enfants (332 garçons et 310 filles). Parmi les violations perpétrées, 35 ont eu lieu dans la région de Bahr el-Ghazal et 9 dans la région de l'Équatorie.

63. En tout, 38 commises contre 38 enfants (33 garçons et 5 filles) ont été imputées à l'APLS dans l'opposition en tant qu'auteur principal. Des 37 cas de recrutement et d'utilisation, 32 ont été recensés dans les forces de l'ALPS dans l'opposition dans la zone de cantonnement de Ngo Alima (Wau) ; 3 garçons ont été victimes de tirs croisés entre l'Armée/Front uni du Soudan du Sud et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ; deux enfants (un garçon et une fille) ont été victimes de restes explosifs de guerre ; une violation concernant une fille a été imputée aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple.

64. La MINUSS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont continué d'appuyer la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et d'aider les parties au conflit à vérifier si des enfants étaient associés à des groupes armés. Le 17 septembre, à Aweil, le Comité de vérification conjoint a libéré 21 garçons qui avaient été enrôlés dans l'Armée/Front uni du Soudan du Sud. Les enfants avaient été capturés par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple lors d'affrontements survenus entre les deux groupes à la mi-août. La MINUSS a en outre réussi à obtenir des Forces sud-soudanaises de défense du peuple qu'elles quittent les quatre écoles et les trois établissements de santé qu'elles occupaient dans le Bahr el-Ghazal occidental.

65. Le Comité de vérification conjoint a visité cinq bases militaires des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et quatre bases de l'ALPS dans l'opposition à Aweil, Wau et Yambio. L'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants en période de conflit armé aide la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration à procéder à l'enregistrement des enfants associés aux forces de l'APLS pro-Machar dans la zone de cantonnement de Ngo Alima (Wau).

66. Un cours de formation visant à renforcer les capacités en matière de protection de l'enfance a été dispensé à 286 membres des forces de sécurité gouvernementales (274 hommes et 12 femmes), 320 membres de l'ALPS dans l'opposition (285 hommes et 35 femmes), 119 membres des collectivités locales (65 hommes et 54 femmes) et 15 fonctionnaires (13 hommes et 2 femmes). La MINUSS a également formé 788 membres du personnel de l'ONU (648 hommes et 140 femmes) dans le cadre d'une initiation à la protection de l'enfance et d'activités visant à favoriser la prise en compte systématique de cette question. Elle a en outre mené des activités de sensibilisation sur le sujet auprès de 1 931 membres des collectivités locales (1 344 hommes et 587 femmes), 1 149 membres des forces de sécurité gouvernementales (1 013 hommes et 136 femmes), 690 membres de l'ALPS dans l'opposition (656 hommes et 34 femmes), 110 responsables de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud (tous des hommes) et 61 fonctionnaires (48 hommes et 13 femmes).

### **Violence sexuelle liée aux conflits**

67. Malgré une baisse générale de la violence politique, la période considérée a été marquée par une persistance du recours à la violence sexuelle liée aux conflits par les parties au conflit. La MINUSS a vérifié huit faits de ce type concernant 11 victimes (dont 5 filles), dont la plupart se sont produits dans l'Équatoria-Central et le Bahr el-Ghazal occidental. Les rescapé(e)s avaient été victimes de viol (7), de viol collectif (1), de tentative de viol (1) et de nudité forcée (1) : trois de ces faits ont été imputés à l'APLS dans l'opposition pro-Machar, deux aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, 1 au Front de salut national et un au Service national de sécurité. Dans deux cas, l'affiliation des auteurs n'avaient pas encore été déterminée de façon concluante à la date du présent rapport. La MINUSS a par ailleurs recensé 15 faits survenus avant la période considérée concernant 18 rescapées (dont 6 filles) et 4 rescapés. De ces faits, 11 ont été imputés aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple et 4 étaient en cours de vérification au moment de l'établissement du présent rapport.

68. La Mission a continué d'aider les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition pro-Machar à appliquer leurs plans d'action respectifs en matière de lutte contre les violences sexuelles liées au conflit en offrant des formations à leurs membres. Au cours de la période considérée, cinq formations de ce type ont été dispensées : trois dans les installations des Forces sud-soudanaises de

défense du peuple et deux dans celles de l'APLS dans l'opposition. Par la suite, 206 participants se sont engagés par écrit à interdire les violences sexuelles liées au conflit. Le 19 novembre a marqué le lancement d'un plan d'action selon lequel la Police nationale sud-soudanaise doit prendre des mesures ciblées pour éliminer de ses rangs la violence sexuelle liée au conflit sous trois ans. Il s'agit du troisième plan d'action lancé en 2019 avec l'appui de la MINUSS par une partie au conflit figurant dans la liste donnée en annexe du rapport annuel du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées au conflit (S/2019/280). C'est bien le signe que les efforts visant à renforcer les mesures de prévention de telles violences et l'application du principe de responsabilité dans ce domaine commencent à porter.

69. La MINUSS et l'Équipe de pays des Nations Unies ont facilité l'exécution de l'ordre signé en juillet 2019 par M. Machar pour que soient libérées les femmes et les filles détenues sur les bases de l'APLS dans l'opposition situées dans l'Équatoria-Occidental. Les discussions engagées avec les commandants concernés ont cependant donné peu de résultats. Quelques femmes et filles auraient toutefois été libérées de façon ponctuelle. La MINUSS a continué de collaborer avec M. Machar sur la question et s'est employée à améliorer les services dans les régions d'origine de ces femmes et filles afin qu'elles aient plus facilement accès aux services essentiels une fois libérées.

70. Fait significatif, les chefs du Front de salut national se sont engagés à enquêter sur les allégations de violences sexuelles qui ont été imputées au groupe dans le rapport sur les violations des droits de la personne et les atteintes à ces droits commises en Équatoria-Central, qui a été publié par la Mission en juillet 2019.

### **C. Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire**

71. La MINUSS a continué d'aider les partenaires humanitaires à mener leurs activités dans les secteurs touchés par le conflit. Au cours de la période considérée, elle a effectué 241 patrouilles de longue durée et 2 273 de courte durée dans des zones du pays contrôlées par le Gouvernement et l'APLS dans l'opposition pour faciliter l'acheminement de l'aide et protéger le personnel humanitaire.

72. La MINUSS a également fourni des services de protection à 378 missions intégrées, ce qui a permis d'accéder à des zones de haut risque. Elle a en outre effectué 15 patrouilles de protection de convois, dont des patrouilles de courte durée pour le compte d'organisations non gouvernementales.

73. Le Service de la lutte antimines a lancé des opérations de levé et de déminage à Maban (Haut-Nil) ainsi que dans le camp de personnes déplacées situé à Roubkona (Unité). Le Service a appuyé des évaluations humanitaires menées à Kuruki et Kajo Kaji, dans l'Équatoria-Central, notamment en prévision de la mise en place possible d'un pôle humanitaire. Durant la période considérée, il a également déployé 25 équipes de déminage, qui ont inspecté et dégagé 305 967 mètres carrés de terrain et retiré et détruit 2 478 engins explosifs et 104 214 cartouches de munitions d'armes légères.

### **D. Mise en œuvre de l'Accord revitalisé et du processus de paix**

74. Mon Représentant spécial pour le Soudan du Sud et ses adjoints ont exercé leurs bons offices à l'appui du processus de paix et se sont entretenus avec de hauts responsables du Gouvernement et des chefs de l'opposition, des chefs traditionnels, des États Membres de l'ONU et des représentants de l'Union africaine et de l'IGAD

pour faciliter le processus de paix. Le 20 octobre, le Représentant spécial a présenté un exposé aux membres de la délégation du Conseil de sécurité qui effectuait une visite à Juba. Les 25 et 26 octobre, il a participé à la réunion des envoyés spéciaux au Soudan du Sud, qui se tenait à Djibouti, pour faire le point sur la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et examiner les tâches qui restaient à accomplir à l'approche de l'échéance du 12 novembre. Le 10 novembre, à la suite de la décision de prorogation la période de préparation à la transition, il a pris la parole à la soixante-neuvième session extraordinaire du Conseil des ministres de l'IGAD, qui se tenait à Addis-Abeba, pour insister sur les principaux points qui devaient être d'urgence réglés par les parties au cours des 100 jours suivants. Le 14 novembre, il a fait un exposé au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. L'Union africaine a ensuite publié un communiqué dans lequel elle a réaffirmé son appui au processus de paix.

75. La MINUSS a déployé des experts techniques chargés d'appuyer les travaux que mène le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité pour élaborer des cadres d'orientation sur la réforme du secteur de la sécurité, et elle a continué d'appuyer d'autres mécanismes relevant de l'Accord, y compris le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. En coordination avec le Comité national préparatoire à la transition, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et l'IGAD, la MINUSS a animé des rencontres visant à élargir l'espace politique et à favoriser un dialogue public sur le processus de paix. Trois rencontres communautaires organisées à Djouba ont réuni des acteurs venus des différentes régions du Soudan du Sud et des responsables nationaux, afin de favoriser la participation de la population locale au processus de paix et de renforcer les liens entre les acteurs au niveau infranational et les dirigeants nationaux. La MINUSS a en outre mené des campagnes d'information à l'échelon local, telles que l'initiative visant à bâtir une paix durable ensemble, à la faveur de laquelle les responsables nationaux se sont rendus dans les localités pour y rencontrer des milliers de citoyens et leur faire connaître l'Accord revitalisé et les modalités de sa mise en œuvre.

76. En partenariat avec le PNUD, la MINUSS a organisé son deuxième forum des partis politiques, auquel ont participé les hauts responsables de tous les partis et blocs politiques, afin de faire évoluer l'espace politique et le dialogue entre les partis, y compris dans la perspective à plus long terme d'une transition vers des élections et du rôle que seraient amenés à jouer les partis politiques dans ce processus. En outre, la MINUSS a innové en proposant, sur les ondes de Radio Miraya, des tables rondes politiques hebdomadaires pour faire œuvre de sensibilisation et favoriser un débat sur des questions importantes en lien avec le processus de paix.

### **Les femmes et la paix et la sécurité**

77. La MINUSS a continué de coopérer avec des groupes et des organisations de femmes afin de promouvoir la participation des femmes à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Le 9 novembre, mon Représentant spécial s'est entretenu avec des représentantes et représentants des groupes de femmes et de la société civile pour entendre leur point de vue sur l'état de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et la prolongation de 100 jours, ainsi que sur des aspects prioritaires de la question des femmes et de la paix et de la sécurité exigeant l'exercice de bons offices ou une action de sensibilisation. Il a été décidé que la Mission poursuivrait ses efforts visant à élargir l'espace civique et politique et à accroître la participation active des femmes.

78. Malgré le quota de 35 % qui a été fixé, la participation des femmes demeure faible dans l'ensemble des mécanismes formels de mise en œuvre et de suivi. Le quota de 35 % n'a été atteint que dans deux de ces mécanismes, le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des

dispositions transitoires de sécurité et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, et les femmes ne représentent que 18 % des membres des institutions nationales<sup>1</sup>.

79. La MINUSS a activement soutenu la participation des femmes à la consolidation de la paix et à la prise de décisions à l'échelon infranational au moyen de trois processus distincts : mobiliser les dirigeantes de la société civile et leur offrir un soutien pour que soient examinés les moyens de faire respecter les quotas et que les plans d'action voulus soient mis au point ; favoriser le dialogue et la discussion entre les groupes de femmes, y compris les femmes qui travaillent dans l'administration publique ; encourager le dialogue entre les groupes de femmes et les personnes qui prennent les décisions. Deux ateliers réservés aux femmes ont été organisés à Wau et Rumbek ; plus de 100 dirigeantes y ont participé pour s'entretenir des mécanismes propres à accroître le nombre de femmes dans la fonction publique.

## **VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement des déploiements et déontologie et discipline**

80. Au 26 novembre, l'effectif civil de la MINUSS se composait de 2 672 personnes : 888 membres du personnel recruté sur le plan international (dont 242 femmes, soit 27,3 %), 1 388 membres du personnel recruté sur le plan national (dont 196 femmes, soit 14 %) et 396 Volontaires des Nations Unies (dont 156 femmes, soit 39,4 %).

81. À la même date, l'effectif des services de police de la Mission se composait de 1 829 personnes (sur l'effectif autorisé de 2 101 membres) : 601 policiers hors unités constituées (dont 187 femmes, soit 31 %), 1 150 membres d'unités de police constituées (dont 218 femmes, soit 19 %) et 78 agents de l'administration pénitentiaire (dont 20 femmes, soit 26 %).

82. Sur un contingent autorisé de 17 000 militaires (dont un maximum de 4 000 pour la force de protection régionale), la MINUSS avait un effectif de 14 944 personnes : 235 officiers de liaison (dont 42 femmes, soit 18 %), 431 officiers d'état-major (dont 72 femmes, soit 17 %) et 14 278 membres des contingents (dont 576 femmes, soit 4 %).

83. Conformément à la stratégie à trois volets adoptée par l'ONU, la MINUSS a continué de mettre en œuvre des mesures de prévention, de répression et de correction. Elle a notamment collaboré avec le groupe de travail national pour la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles pour sensibiliser la population locale à l'importance de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et améliorer les mécanismes de signalement grâce à des évaluations conjointes des risques, au lancement dans l'ensemble du système du formulaire de signalement et à la diffusion de documents d'information. La MINUSS a également organisé des séances de formation à l'intention des référents des mécanismes de plainte locaux ainsi que des séances de sensibilisation pour la population, auxquelles ont participé plus de 2 263 partenaires et autres parties intéressées.

84. Au total, 2 074 membres du personnel de la MINUSS et du personnel affilié ont reçu une formation sur les normes de conduite des Nations Unies et la politique de tolérance zéro concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles. En outre, en coopération avec le réseau des personnes référentes pour la question des femmes et les questions de genre de la Police des Nations Unies et les Volontaires des Nations

<sup>1</sup> Données tirées des indicateurs relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité du Département des opérations de paix, octobre 2019.

Unies, la MINUSS a organisé des ateliers et des discussions de groupe sur le harcèlement sexuel et ses ressorts afin de mieux traiter ce problème.

85. Au cours de la période considérée, 27 allégations, dont 2 concernant des affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ont été reçues ; elles ont été traitées conformément aux procédures en vigueur.

## **VII. Violations de l'Accord sur le statut des forces**

86. Au cours de la période considérée, la MINUSS a enregistré 74 faits constituant des violations de l'Accord sur le statut des forces, contre 53 au cours de la période couverte par le rapport précédent.

87. La MINUSS a poursuivi le dialogue qu'elle avait entamé avec le Gouvernement pour jouir d'un accès sans entraves, ayant déploré 41 cas de restrictions à sa liberté de circulation, qui ont nui à sa capacité de protéger les civils, de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et de surveiller les violations des droits de la personne. Par exemple, les patrouilles menées par la MINUSS dans certaines zones du Bahr el-Ghazal septentrional demeurent limitées du fait des opérations militaires des Forces sud-soudanaises de défense du peuple contre l'Armée/Front uni du Soudan du Sud.

88. Fait particulièrement préoccupant, la MINUSS a subi des retards excessifs, des refus d'exonérations fiscales pour l'importation des rations et du carburant à travers la frontière, à Nimuli (Équatoria-Oriental), ainsi que des restrictions à sa liberté de circulation et l'imposition de taxes et de redevances à ses fournisseurs de combustibles et de rations à Wau, dans le Bahr el-Ghazal occidental. Malgré les démarches que la MINUSS a entreprises auprès du Gouvernement, la question n'a toujours pas été réglée de manière satisfaisante. De nouvelles violations continuent d'empêcher l'entrée du personnel de la MINUSS et du personnel associé sur le territoire sud-soudanais, sans délai ni entraves.

89. On est toujours sans nouvelles des deux membres du personnel arrêtés en 2014. Malgré des demandes répétées, le Gouvernement n'a pas autorisé la Mission à entrer en contact avec eux et ne lui a fourni aucune information sur leur situation. La MINUSS a recensé neuf cas d'arrestation et de détention par le Gouvernement, concernant 13 membres du personnel : 11 recrutés sur le plan national et 2 sur le plan international. Tous ont depuis été libérés.

90. La MINUSS a recensé trois cas dans lesquels l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition a nui à sa capacité de surveiller la situation des droits de la personne et de protéger les civils.

91. La Mission continue d'informer le Gouvernement de ces violations par voie de notes verbales et d'un dialogue suivi. Elle continue également de lui communiquer un relevé mensuel des cas de violations.

## **VIII. Évaluation de la performance de la composante militaire**

92. Au cours de la période considérée, la MINUSS a évalué 7 des 33 unités militaires déployées dans la zone de la Mission, y compris 2 unités de génie, 1 unité aérienne, 1 hôpital de niveau II, 1 unité de police militaire, 1 unité maritime et un bataillon d'infanterie. Leur performance a été jugée supérieure à la moyenne. Malgré les bonnes appréciations, certaines lacunes ont été recensées, notamment le manque d'exercices de tir en raison du faible nombre de champs de tir et de la pénurie de munitions d'exercice, les conditions d'hébergement laissant à désirer, l'absence de

toits de protection sur les dépôts d'armes et le mauvais état de l'abri d'urgence. Les responsables du quartier général de la force s'emploient à améliorer la disposition du champ de tir pour les contingents, ils ont chargé les commandants locaux d'ajouter des toits sur les dépôts d'armes et font aménager des abris d'urgence renforcés à l'intérieur des zones réservées aux contingents. En outre, le quartier général de la force s'emploie à accroître l'efficacité de la Force dans les domaines clés que constituent la protection des civils, les évacuations sanitaires primaires, les règles d'engagement, la coopération civilo-militaire, l'examen de l'interopérabilité et l'application du plan d'opérations pour remédier aux problèmes liés à l'exécution du mandat de la Mission.

## IX. Observations et recommandations

93. Je me félicite de la mobilisation dont ont fait preuve M. Museveni et le général de corps d'armée Abdel Fattah Abdelrahman Al-Burhan, pour faciliter le dialogue entre MM. Kiir et Machar. Je les encourage, en leur qualité de garants de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud, à poursuivre leur action et à montrer la voie aux signataires, notamment au moyen du mécanisme tripartite qui sera établi pour permettre de suivre les progrès accomplis au regard des tâches essentielles. Je me félicite également des efforts déployés par l'Union africaine et l'IGAD pour définir une nouvelle ligne de conduite, fondée sur le dialogue et le consensus, et je les remercie de leur collaboration constante avec les parties. J'exhorte la communauté internationale, les partenaires du Soudan du Sud et les autres parties prenantes à soutenir activement les efforts déployés par les parties et l'IGAD. Je me félicite de la décision prise au sommet de l'IGAD de réformer l'Autorité pour en faire une organisation efficace et cohérente qui suive davantage des règles précises, et je me réjouis à la perspective de coopérer étroitement avec les nouveaux responsables de l'Autorité.

94. Bien que la nouvelle prorogation des délais pendant la période de prétransition ait favorisé l'apaisement des tensions politiques, qui avaient atteint leur paroxysme dans les semaines précédant le 12 novembre, je suis déçu que les progrès accomplis n'aient pas été suffisants pour permettre la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale comme prévu. Je déplore également l'absence de progrès réel et le manque de clarté en ce qui concerne l'exécution des tâches essentielles.

95. Quant à la prolongation de la période de 100 jours, c'est en dernier ressort de la volonté politique des parties que dépendra son succès. Les parties doivent aller de l'avant pour s'acquitter des tâches qui restent à accomplir et instaurer un climat de confiance qui fait cruellement défaut au Soudan du Sud. C'est pourquoi il est crucial de pouvoir comparer les progrès accomplis à des points de référence convenus. Alors que s'ouvre la saison des fêtes, il convient de tout faire pour maintenir l'élan et poursuivre la mise en œuvre de l'Accord revitalisé au cours des semaines à venir.

96. Les parties doivent poursuivre de toute urgence l'élaboration des dispositions transitoires de sécurité de sorte que les conditions soient réunies pour permettre de former un gouvernement de transition. Je suis vivement préoccupé par les informations faisant état de soldats qui auraient quitté les sites de cantonnement à cause du manque de ressources et je demande aux parties de remédier sans plus attendre à la situation. En outre, des mesures doivent être prises pour prévenir et réprimer la violence contre les civils, y compris les recrutements forcés, la violence sexuelle et fondée sur le genre et l'occupation illégale de logements de civils.

97. J'encourage les parties à poursuivre le dialogue en vue de régler la question des États et du tracé de leurs frontières, élément essentiel de l'instauration d'une paix durable. Les parties doivent s'engager à participer à un processus de négociation, de

compromis et de règlement politique. À cette fin, je demande aux parties de se mettre d'accord sur une marche à suivre et un mécanisme bien définis pour poursuivre leurs travaux dans un esprit de paix et de compromis.

98. Je note avec préoccupation que les taux de participation des femmes à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et dans les institutions qui en relèvent sont faibles et inégaux. C'est pourquoi je réaffirme mon appui aux efforts menés par les parties et la société civile pour favoriser la participation des femmes à la mise en œuvre effective de l'Accord et aux processus politiques connexes, y compris au sein des institutions de gouvernance.

99. Je me félicite de la décision, annoncée par le Gouvernement, de débloquer 40 millions de dollars supplémentaires pour la mise en œuvre de l'Accord et je demande instamment que les crédits soient alloués rapidement. Il est primordial toutefois que l'allocation et l'utilisation des ressources se fassent de manière transparente et responsable. Il faudrait donc que soit mis en place un mécanisme indépendant et transparent pour faciliter les contrôles. De telles mesures seraient des marques de volonté politique et d'attachement au principe de responsabilité qui permettraient de renforcer la confiance et par là même d'obtenir davantage de soutien de la part de la communauté internationale.

100. Je note avec préoccupation qu'en dépit des appels lancés par le Conseil de sécurité, la question du statut de M. Machar est encore en suspens. J'encourage le Gouvernement à lui délivrer un passeport. Je demande également à l'IGAD de lever les restrictions à ses déplacements. Cette mesure est essentielle pour renforcer la confiance et éliminer les obstacles qui empêchent un dialogue soutenu et direct entre les dirigeants.

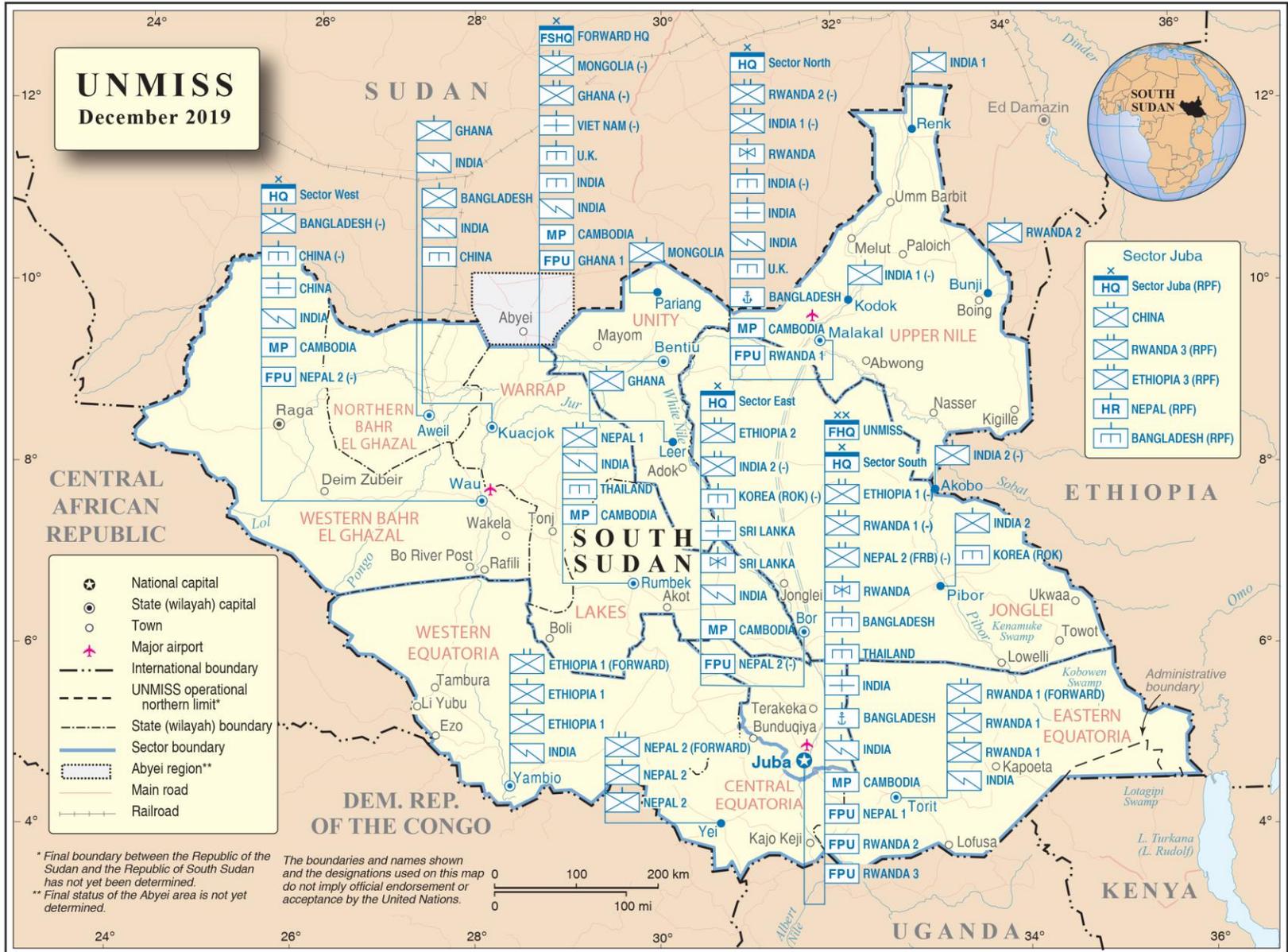
101. Je continue de demander à toutes les parties d'empêcher le niveau inacceptable de violence sexuelle liée aux conflits et d'y faire face et j'engage l'APLS dans l'opposition à continuer de travailler étroitement avec l'ONU pour régler la situation des femmes et des filles dans les bases de l'APLS dans l'opposition et à demander des comptes aux auteurs des violations du droit international humanitaire et des atteintes aux droits de l'homme.

102. Il convient de souligner que le cessez-le-feu est une conséquence directe du processus de paix. Le maintien du cessez-le-feu doit demeurer primordial pour les dirigeants à l'avenir, et c'est à eux qu'en incombe la responsabilité. Cependant, je demeure préoccupé par la poursuite des affrontements entre le Gouvernement, l'opposition et les non-signataires dans l'Équatoria-Central et de l'Équatoria-Occidental, et par les effets délétères de ces affrontements sur les civils. Le seul moyen d'avancer est de mener un dialogue soutenu aboutissant à une solution politique, et il faut que ces acteurs marginaux soient associés au processus.

103. L'ONU est prête à continuer à appuyer les parties à chaque étape de ce processus pour aider à garantir l'exécution des tâches en suspens.

104. Tandis que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale vont de l'avant, l'extrême gravité de la situation humanitaire montre bien qu'il est impératif de rétablir la paix. Si certains progrès ont été constatés, le sort des Sud-Soudanais demeure affligeant. Au total, 7,2 millions de personnes sont dans le besoin, 1,4 million ont été déplacées et 2,2 ont trouvé refuge dans les pays voisins : la population doit rester la priorité de l'Organisation et de la communauté internationale. La situation a été aggravée par les inondations, qui ont eu des effets considérables sur les récoltes et les élevages partout dans le pays et causé d'importants dégâts aux terres cultivées. J'exhorte les parties à redoubler d'efforts en privilégiant l'intérêt de la population, notamment en trouvant des solutions pour venir en aide aux personnes déplacées et vulnérables.

105. En conclusion, je tiens à exprimer mes sincères remerciements au personnel de la MINUSS qui, sous la direction de mon Représentant spécial, David Shearer, s'efforce courageusement de protéger les civils au Soudan du Sud, de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, de veiller au respect des droits de la personne et de promouvoir le processus de paix. Je remercie également les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police de leur soutien. Je suis reconnaissant aux équipes de pays des Nations Unies et aux partenaires humanitaires de l'aide vitale qu'ils apportent sur l'ensemble du territoire sans se laisser décourager par des épreuves telles que les inondations qui ont récemment touché une grande partie du pays. Je tiens en outre à saluer les efforts soutenus que déploient la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité.



Map No. 4456 Rev. 42 UNITED NATIONS  
December 2019 (Colour)